

Cette semaine fut ponctuée par deux annonces d'importance dans deux domaines très différents, mais qui nous touchent tous au quotidien : la linguistique et la santé.

L'officialisation du pronom "iel"

Ce mot propulsé sur le devant de la scène par la version numérique du Robert entend bouleverser la donne de notre langue et instaurer un genre entre masculin et féminin. **Un tel mouvement n'est pas sans conséquences et porte à réfléchir sur son sens, surtout quand on se penche sur l'histoire du français.** Le SNE s'oppose à l'adjonction de ce pronom, tant pour des questions sémantiques que pour les difficultés pratiques induites. [Lire la suite...](#)

La fin des fermetures de classe systématique en cas de Covid

Nous l'avons tous constaté dans nos écoles, le nombre de malades et donc de cas contacts explose. Les chiffres délivrés par le ministère montrent une croissance exponentielle des cas et donc du nombre de classes fermées. La hiérarchie s'affole et nos DASEN effectuent en urgence des rappels aux règles sanitaires.

Pour éviter de continuer sur cette lancée, le ministre a annoncé ce jeudi que le dispositif que connaissait déjà le Rhône sera étendu à toute la France dès la semaine prochaine. Présent au point sanitaire ministériel qui a précédé cette annonce, **le SNE a demandé plus de cohérence dans les mesures.** Notre syndicat a défendu le principe de la fermeture de la classe concernée en attendant les résultats des tests et l'application de la règle du non brassage aux cas d'enseignants non remplacés, comme au printemps dernier. [Tous les détails ici...](#)

Prise en charge partielle de la mutuelle santé :

Si vous souhaitez en bénéficier dès votre paie de janvier 2022, il vous faut effectuer les démarches sur l'application Colibris avant le 3 décembre. En cas de retard ou d'oubli, rien n'est perdu. **Les sommes qui vous sont dûes au titre de cette prise en charge pourront vous être versées avec effet rétroactif.** [Tous les détails de la procédure sont ici...](#)

A voir :

P. Ratinet, secrétaire académique SNE, réagit à propos de l'augmentation du nombre de démissions d'enseignants, dénonce les conditions d'exercice et le recours aux contractuels. [Cliquer ici pour visionner.](#)

Les syndicats et les enseignants ne sont jamais contents. Ce lieu commun n'est pas de mise au SNE.

Cette semaine, sans occulter ce qui rend difficile l'exercice du métier d'enseignant, au SNE nous sommes contents de voir que **les droits des enseignants sont élargis et que les collègues s'en emparent avec succès**. Ainsi, la prise en charge de la prestation complémentaire sera effective dès 2022, que des collègues ont osé le mouvement POP, que de nouveaux recours contre les avis de rendez-vous de carrière sont revenus positifs et que de nombreux collègues continuent à venir s'informer dans nos réunions.

Prestation sociale complémentaire :

Le dispositif qui vous permettra d'obtenir la prise en charge de 15 euros brut par mois du montant de votre complémentaire santé est opérationnel. Si vous êtes concerné, sachez qu'il vous faut accomplir la procédure prévue pour bénéficier de cette prise en charge. **Cette prise en charge constitue évidemment un premier pas qui en appelle d'autres**. Le SNE est fier d'avoir participé à cette première réalisation en la matière.

Le mouvement interdépartemental :

Les opérations sont toujours en cours. Le serveur SIAM est ouvert depuis mardi midi. [Consulter le calendrier complet des opérations](#).

Le SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Le ministère a mis en ligne une série de questions-réponses qui peuvent aussi vous éclairer : [à consulter ici](#).

Réunion d'informations syndicales :

Notre proposition de réunion pour le 23 novembre prochain a rencontré un tel succès que nous ne pouvons malheureusement plus accueillir de nouveaux participants. **Nous vous proposerons bientôt une nouvelle date** pour partager et débattre avec vous autour de l'actualité de notre profession.

La rentrée fut marquée par le retour du port du masque pour les élèves en élémentaire. Cet événement, pour regrettable qu'il soit, n'a rien à voir avec les changements incessants que nous avons subis l'année dernière. Le cadre organisationnel posé en septembre demeure. C'est une petite amélioration par rapport à l'an dernier.

Le bien-être des enseignants

Ce vaste sujet a été traité plusieurs fois par la Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la Performance. Un document de synthèse sur ses travaux a été publié en juin dernier. Ce qu'il révèle est édifiant et **montre combien les actions du SNE en faveur des enseignants du premier degré sont fondées et pertinentes...** [Cliquer ici pour lire la suite](#)

La fin du port du masque ?

Le SNE avait demandé au ministère à ce que les enseignants puissent choisir de porter ou pas le masque lorsque leur département d'exercice était au niveau vert. Il nous a été répondu lors du point sanitaire du 9 novembre que les autorités de santé avaient été saisies de la question et qu'elles avaient émis un avis négatif, avis que le ministère a choisi de suivre.

La fin du port du masque reste un horizon auquel le ministère a affirmé réfléchir, mais en prenant garde de nous donner toute indication ou espoir supplémentaire à ce sujet.

Le mouvement interdépartemental :

Les opérations ont débuté. Le serveur SIAM est ouvert depuis mardi midi. [Consulter le calendrier complet des opérations.](#)

Le SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Le ministère a mis en ligne une série de questions-réponses qui peuvent aussi vous éclairer : [à consulter ici.](#)

Il est à noter que ce mouvement est complété pour la première fois par **un mouvement sur poste à profil POP qui permet de postuler sur toute la France et d'obtenir automatiquement , si l'on est retenu, inéat et exéat.**